



---

## **Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 17 décembre 2025, 20h00 à la halle polyvalente de Coeuve**

Convocation : par le Journal Officiel n° 41 du 20 novembre 2025, ainsi que par tous ménages

Président : Edouard Roth

Scrutateurs : Claire Meylan Migy et Pierre-André Brügger

Ayants-droits : 21

Rappels de M. le Président : L'assemblée est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leurs identités. Article 20 du règlement communal d'organisation sur les interventions. Suite à une directive du Délégué aux affaires communales, les noms des citoyens qui prennent la parole ne figurent plus sur le PV disponible sur le site internet et au panneau d'affichage. Les noms sont uniquement mentionnés sur la deuxième version consultable au secrétariat. Les membres des autorités communales ne sont pas concernés.

M. le Président salue les personnes présentes et excuse les conseillers communaux Kevin Brahier et Cécil Ribeaud, absents pour raisons professionnelles.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2025.
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEV – Syndicat des Eaux de la Vendline.
3. Discuter et voter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget 2026.
4. Information du Conseil communal sur des dossiers en cours.
5. Divers.

Personne ne s'oppose à l'ordre du jour

### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2025

Aucune demande d'ajout ou de modification. Au vote à mains levées, le point 1 est approuvé à la majorité évidente.

### 2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEV – Syndicat des Eaux de la Vendline

M. le Président lit le point et cède la parole à Pierre-André Henzelin, qui explique que le règlement étant obsolète, son adaptation selon les normes légales et autres est nécessaire. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président propose que ne soient présentés que les articles qui subissent une modification majeure. Soumis au vote à mains levées, la proposition est approuvée à la majorité évidente. Il cède la parole à Pierre-André Henzelin pour la présentation du point.

Pierre-André Henzelin explique l'article 3, la connexion déjà existante avec le SEHA (Syndicat pour l'alimentation en Eau de Haute-Ajoie) mais dorénavant protocolé sur le règlement. Article 6, adapté suite aux fusions de communes, il cite les délégués par commune soit 9 membres au total. Vu qu'il est impossible d'avoir un chiffre pair dans la composition de comité et de l'assemblée des délégués, Coeuve étant la 2<sup>ème</sup> plus grande commune consommatrice aura droit à 3 délégués dont le Maire. Article 10, modification dans les compétences financières de l'assemblée des délégués dès 20'000.—CHF au lieu de 10'000.—CHF. Les compétences du comité passent de 10'000.—CHF à

20'000.—CHF. Article 11, Basse-Vendline aura un membre supplémentaire au sein du conseil d'administration qui sera composé de 5 membres au total. Article 15, comme organe de révision pour les comptes, le SEV pourra mandater officiellement une fiduciaire, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 2, qui est approuvé à la majorité évidente.

### 3. Discuter et voter la quotité d'impôts, les diverses taxes communales et le budget 2026

M. le Président lit le point et avant de céder la parole, il propose que l'entrée en matière soit votée une seule fois pour l'ensemble du point. Personne ne s'oppose à cette proposition. Il cède la parole à François-Xavier Migy qui explique que le Conseil communal propose un budget 2026 sans changement de taxes et de la quotité d'impôts. Le résultat prévisionnel (compte général) s'élèverait à un déficit 48'889.45 CHF. Le Conseil a été prudent dans l'estimation des rentrées fiscales et espère leurs augmentations vu l'arrivée de nouveaux logements. La péréquation financière est plus élevée de 130'000.—CHF, cette différence fait suite à une dissolution d'une partie des réserves de la péréquation, en raison de l'arrivée de Moutier, et afin de ne pas pénaliser les communes bénéficiaires.

Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président cède la parole à Laure Dargier, qui explique et lit la quotité d'impôts, les diverses taxes communales, les vacances et l'allocation de naissance qui sont inchangés par rapport à 2025.

M. le Président explique que chaque point est discuté, voté séparément et ouvre la discussion.

À un citoyen qui demande des explications sur la taxe des eaux, car il est dit qu'il n'y a aucun changement alors que la TVA a été facturée, Laure Dargier répond que la TVA dépend du chiffre d'affaires encaissé et que par conséquent, celui-ci atteignant la somme de 100'000.—CHF pour les eaux usées, la commune a l'obligation de la facturer en supplément.

À un citoyen qui demande des précisions sur la taxe entretien des chemins, Edouard Roth répond que cette taxe est liée au ~14 km de chemins rénovés dans le finage dans le cadre de l'Amélioration Foncière Simplifiée (AFS). Flore Brahier précise que les propriétaires avaient le choix de payer la taxe sur 2, 5, 10 ou 15 ans et que 2026 correspond à la 15<sup>ème</sup> année.

Soumis au vote à mains levées les taxes communales sont approuvées à la majorité évidente.

À un citoyen qui demande pourquoi la commune a un taux de quotité des plus élevés, François-Xavier Migy répond que la commune ne dispose pas de rentrées fiscales des personnes morales, que la commune a effectué des investissements et que beaucoup de communes ont réhaussé leur quotité.

Soumis au vote à mains levées la quotité d'impôts est approuvée à la majorité évidente.

Avant de céder la parole, M. le Président propose que soit lu les chiffres en gras selon le résumé de la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, la proposition est approuvée. Il cède la parole à Laure Dargier.

Laure Dargier commence la lecture du budget, dont voici les principales informations pour certains chapitres. Chapitre 0, frais en diminution, le nouveau site internet est opérationnel et changement prévu de la fiduciaire. Chapitre 2, les charges sont stables. Nouvelles dépréciations comptables liées à la nouvelle chaudière et aux panneaux solaires. Chapitre 3, la contribution pour le bibliobus est augmentée, les charges de la patinoire sont stables. Chapitre 5, la participation au pot commun pour les prestations complémentaires AVS et les subsides de caisses maladie s'élève à 244'337.—. Pour l'UAPE, le solde à charge communal est budgétisé à 57'000.— CHF, et 10'000.—CHF est prévu pour la réfection du sol. La nouvelle procédure liée au rattrapage des frais de l'action sociale, pour toutes les communes et répartie sur 3 ans, 2026 est la dernière année et le coût se monte à 105'000.— CHF. Chapitre 6, entretien minime des routes car beaucoup d'investissements ont été réalisés ces

dernières années. Chapitre 7, le compte des eaux usées prévoit une perte une analyse sera réalisé dans 2-3 ans suite à l'application des nouvelles taxes. Chapitre 8, le compte forestier prévoit un résultat positif de 11'900.—CHF. Chapitre 9, l'impôt des frontaliers est estimé à 50'000.—, les personnes morales à 37'000.—CHF. Comme cité précédemment, la péréquation financière budgétisé se monte à 426'162.—CHF, soit 130'000.—de mieux que 2025 ce qui permettra de couvrir les intérêts passifs communaux. En conclusion, le budget propose une perte selon le compte global de 39'749.45 CHF et le compte général 48'889.45 CHF.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

À un citoyen qui demande des précisions sur un financement spécial, Laure Dargier répond que c'est lié à un règlement communal, exemple les taxes des eaux, des déchets, etc. Le compte général comprend les dépenses liées aux coûts de fonctionnement de la commune, exemple l'entretien des routes, l'éclairage public, etc.

Un citoyen exprime son mécontentement lié à l'augmentation de 2% des salaires annuels des employés communaux, demande le taux d'occupation et les classes salariales. François-Xavier Migy répond que la commune a pris en compte le même taux d'augmentation du canton, soit 1,06% sur l'ensemble de la masse salariale. Il précise que plusieurs critères entrent en ligne en compte, il n'est donc pas possible de comparer les salaires entre les années. Laure Dargier cite les taux d'occupation selon les fonctions.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées, le budget 2026 est approuvé à la majorité évidente.

M. le Président soumet au vote à mains levées la totalité du point 3, qui est approuvée à la majorité évidente.

#### 4. Information du Conseil communal sur des dossiers en cours

M. le Président lit le point et rappelle qu'il s'agit d'informations générales, donc aucun vote n'est effectué. Il cède la parole à M. le Maire qui explique que la COMET (Commission Mobilité Environnement et Transports) s'est réuni à deux reprises, les premiers sujets principaux concernent les abris bus et la problématique de la vitesse des véhicules dans le secteur du Cras. Au sujet de l'assainissement du réseau, un don du Patenschaft de 350'000.— CHF a permis de réaliser des travaux non budgétisés et constatés indispensables lors des travaux et cite comme exemple ceux de la rue « En Brisat ». Il profite de remercier l'association Patenschaft, généreux donateur et soutien financier de la commune depuis plusieurs années.

Concernant les travaux au bâtiment Le Gros Verger, le cabinet médical devrait s'installer mi-juin 2026 et les appartements en location dès octobre 2026. La gestion des appartements seront gérés par l'agence Les Régisseurs, par M. Jérôme Chevrey, ancien habitant de Coeuve.

À un citoyen, Pierre-André Henzelin répond que selon le planning présenté en juin, les travaux suivent. Il y a du retard dans certains mais de l'avance dans l'autre.

Pierre-André Henzelin explique que suite à la fin des travaux d'assainissement du réseau et le décompte final étant bouclé dernièrement, le notaire prendra contact avec les propriétaires concernés pour la suite de la procédure de mise à jour du cadastre et selon les conventions signées. Au sujet du financement, François-Xavier Migy explique que la commune a pu consolider une tranche dépensée du crédit de 1,2 million à 1,43 % ce qui permet un allègement des finances communales.

Bruno Migy explique que la commune a enfin un nouveau site internet, plus fluide et plus moderne. Il invite à le consulter, à faire des remarques et précise que dorénavant les demandes de réservations pour la halle polyvalente et la cabane forestière se font en ligne.

Bruno Migy explique qu'au sujet de la révision du PAL, l'examen par le canton selon le rapport préalable déposé en juin, a mis 3 mois. Il précise que le canton a de plus en plus d'exigences supplémentaires, des modifications pour lesquelles le Conseil communal n'est pas forcément

d'accord, un rendez-vous aura lieu avec le service cantonal concerné. Le Conseil espère un dépôt public courant 2026.

François-Xavier Migy explique que des poubelles et sachets pour excréments de chiens ont été posés à plusieurs endroits, ne pas hésitez si ça appelle à des remarques. Concernant les excréments des chiens dans le finage, il est en recherche de bases légales auprès du service vétérinaires et de l'économie rurale.

François-Xavier Migy explique que suite à une idée du Groupe Jeunesse, le vendredi 1<sup>er</sup> mai, jour férié et précédent la fête du village, une course de caisses à savon sera organisée dans la descente du Cras. Des informations supplémentaires parviendront ultérieurement.

François-Xavier Migy explique que du mardi 13.01.2026 au 03.02.2026, 4 mardi de suite les citoyennes pourront venir « bouger » durant 1h à la salle polyvalente. Des informations détaillées sur l'inscription et les coûts seront disponibles ces prochains jours.

À un citoyen qui demande si un magasin est prévu d'ouvrir, entendu que les locaux seront utilisés par un cabinet médical, Pierre-André Henzelin répond qu'au début du projet, les locaux étaient prévus pour un magasin mais suite à des changements et une demande, le Conseil communal a privilégié l'ouverture d'un cabinet médical. Le bâtiment et suite à l'avancement du projet, il n'est pas possible d'affecter en plus un magasin dans le bâtiment. Il précise que le Conseil communal est favorable à l'ouverture d'un magasin mais ça doit venir d'un projet privé.

## 5. Divers

M. le Président lit le point et cède la parole à l'assemblée communale.

À un citoyen qui demande si les modules posés sur les compteurs sont fiables et des explications sur la facture de consommation qui a doublé, Laure Dargier répond que les consommations ne sont pas plus élevées mais l'augmentation provient de la mise en place de nouvelles taxes de base. Elle précise que si le propriétaire estime la consommation trop élevée, ne pas hésitez à contacter la commune et/ou le fontainier car il peut y avoir un problème de fuites d'eau. Elle précise que l'année dernière il n'y a pas beaucoup plu. Edouard Roth explique que les compteurs n'ont pas été changés, le module lit le compteur, donc ce nouveau système ne peut pas avoir de conséquence sur la consommation.

À un citoyen qui explique que la commune a fait un élagage et qu'il y a toujours des branches et des pierres sur les routes, Pierre-André Henzelin précise que Céan Ribeaud en général suit les tailles à réaliser par les riverains et que si des secteurs posent problèmes, il invite à en faire part au Conseil. Pour le budget d'investissement, François-Xavier Migy explique qu'hormis ceux qui apparaissent dans les frais généraux, il n'y pas de nouvel investissement.

Un citoyen interpelle le Conseil communal concernant les annonces disponibles sur le site internet.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, le Conseil communal, l'administration et lève l'assemblée à 21h20.

Le Président :  
Edouard Roth

La Secrétaire :  
Flore Brahier